

Horizons

QUOTIDIEN NATIONAL

MARDI 5 MAI 2009 - 10 DJOUMADA AOUAL 1430 - N° 3678 - PRIX 10 DA

ABDELMALEK SAYAH,
DIRECTEUR DE L'OFFICE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE

«RIEN NE PEUT REMPLACER LA VIGILANCE DES PARENTS»

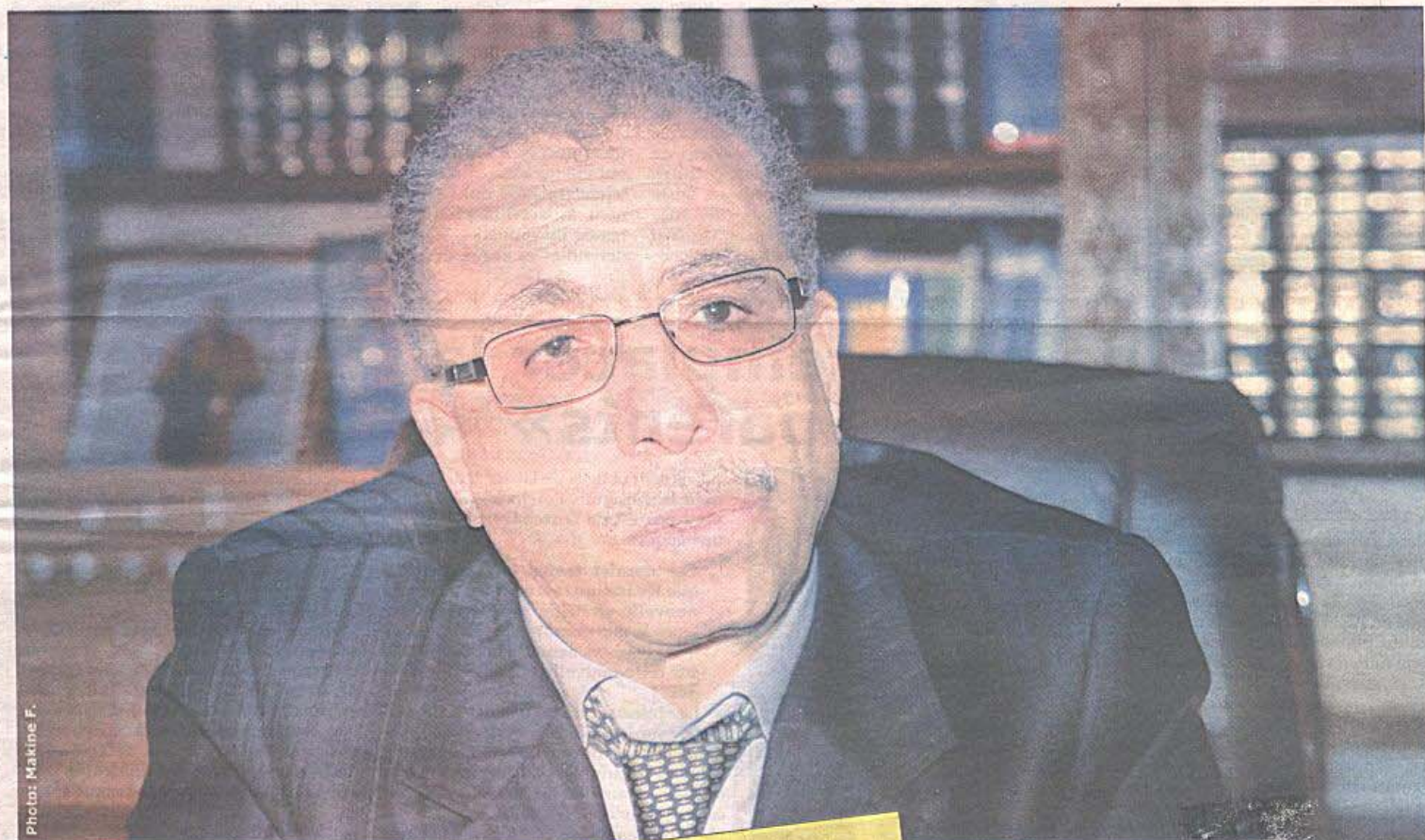


Photo: Makine F.

Dans cet entretien, le directeur de l'Office de lutte contre la drogue et la toxicomanie, Abdelmalek Sayah, est revenu sur la consommation de la drogue en Algérie, les raisons de la croissance du phénomène, sa consommation dans le milieu scolaire et l'objectif de ces deux jours d'études.

M. Sayah met en évidence la reconnaissance des pays européens qui demeurent conscients de l'engagement de l'Algérie à lutter contre la drogue. Les services de sécurité algériens ne ferment pas l'œil. Ils font le travail des autres. La preuve : actuellement, dans certains pays comme la France la consommation de la drogue a baissé et en Espagne et l'Italie le taux de consommation reste stationnaire. P. 2-3

**Plus
de 16 tonnes
de cannabis
saisies
en trois mois**



BILAN DE L'OFFICE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE

Saisie de plus de 16 tonnes de cannabis en trois mois

L'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie organise aujourd'hui et demain des journées d'études sur l'application de la loi n°04-18 du 25 décembre 2004, relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.

Il faut dire que la consommation de drogue a pris des proportions alarmantes en Algérie. Plus de 16 tonnes de résine de cannabis ont été saisies durant le premier trimestre 2009 selon le directeur de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie, Abdelmalek Sayah.

Au total 16454,274 kg de résine de cannabis, 80 g de graine de cannabis, 384 plants de cannabis, ont été saisis par les services de lutte contre la drogue. Ce bilan fait également ressortir la saisie de 18.785 comprimés de substances psychotropes et de 800 millilitres de solutions psycho-

tropes de différentes marques. Par ailleurs, les services de lutte contre la drogue et la toxicomanie, tous corps confondus, ont eu à élucider 2262 affaires, dont 604 liées au trafic et à la commercialisation de la drogue. Parmi ces affaires traitées, 88 concernent la commercialisation de substances psychotropes, 2 affaires de trafic de cocaïne, 2 affaires de trafic et de commercialisation de crack.

1656 affaires relatives à la détention et à l'usage de drogue ont été traitées, durant le premier trimestre 2009 dont 1554 concernent la détention et l'usage de résine de cannabis, 95 affaires de détention et usage de substances

psychotropes, 2 affaires de détention et l'usage de cocaïne et 5 de détention et l'usage d'héroïne. Parmi les personnes interpellées, durant le premier trimestre 2009, M. Sayah a indiqué 22 étrangers, dont notamment 6 Nigériens, 5 Maliens, 3 Libériens, 1 Tunisien et 6 autres dont la nationalité n'a pas été précisée.

Par ailleurs, selon le même bilan, 96 personnes impliquées font encore l'objet d'actives recherches, souligne-t-on de même source. Le directeur de l'office a affirmé également que 96 personnes impliquées font encore l'objet d'actives recherches.

■ A. Ait Hamlet

ABDELMALEK SAYAH, DIRECTEUR DE L'OFFICE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE

« Rien ne peut remplacer la vigilance des parents »

Entretien Réalisé par
Abbas Ait Hamlat

Dans cet entretien, le directeur de l'Office de lutte contre la drogue et la toxicomanie, Abdelmalek Sayah, est revenu sur la consommation de la drogue en Algérie, les raisons de la croissance du phénomène, sa consommation dans le milieu scolaire et l'objectif de ces deux jours d'études. M. Sayah met en évidence la reconnaissance des pays européens qui demeurent conscients de l'engagement de l'Algérie à lutter contre la drogue. Les services de sécurité algériens ne ferment pas l'œil. Ils font le travail des autres. La preuve : actuellement, dans certains pays comme la France la consommation de la drogue a baissé et en Espagne et l'Italie le taux de consommation reste stationnaire. Au total 16454,274 kg de résine de cannabis, 80 g de graine de cannabis, 384 plants de cannabis, ont été saisis par les services de lutte contre la drogue, selon le bilan du premier trimestre 2009.

Notre pays fait tout pour honorer ses engagements à l'égard de la communauté internationale. Durant le premier trimestre 2009, les éléments de la sécurité, tous corps confondus ont déjà saisi plus de 15 tonnes de cannabis. J'estime que durant cette année la saisie dépassera 60 tonnes. Cette quantité démontre la lutte sans répit des services de sécurité et aussi la présence importante des narcotrafiquants. Dans cet entretien, Abdelmalek Sayah lance un appel aux parents, car dit-il n'y a pas meilleure vigilance que celle des parents.

La consommation de drogue et surtout de cannabis a pris des propor-



Photo : Makine F.

tions alarmantes en Algérie. Quelles sont, à votre avis, les raisons de cette triste évolution ?

Pour être franc, la prévalence de la drogue dans le milieu juvénile ne cesse d'augmenter. C'est une réalité à ne pas nier. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs. Primo cet accroissement est dû au fait que l'Algérie est voisine d'un pays producteur. Secondo, les narcotrafiquants, marocains, algériens, tunisiens ou autres cherchent à faire transiter la drogue vers l'extérieur à travers le territoire algérien. Actuellement, ces trafiquants trouvent beaucoup de difficultés à faire passer leurs « marchandises » vers l'Europe. L'état se resserre sur eux. Le seul itinéraire reste l'Algérie, ce qui explique l'abondance de cette drogue dans notre pays. Les trafiquants euro-

péens sont obligés de laisser leur drogue pour la consommation locale. L'essentiel pour eux est de la reconvertir en billets de banques.

Ces dernier temps on a remarqué que les trafiquants ont opté pour une nouvelle stratégie pour transporter leurs « marchandises » à travers la mer. Peut-on avoir plus de détails sur cette nouvelle manière de transport ?

Le réseau de Naâma, Béchar qui donne sur le Mali, le Niger donne également sur le Moyen Orient qui finit à l'Europe est très difficile, très long et très coûteux pour les trafiquants. Devant cette contrainte, ils préfèrent la voie maritime. La transaction à travers la mer n'est pas du tout facile pour eux, les cinq tonnes que la gendarmerie a pu découvrir dans les trois conteneurs reste un exemple concret.

D'un pays de transit de la drogue, l'Algérie connaît les prémices de la production de cannabis, comment expliquez-vous cette transition ?

Il faut avouer que les jeunes sont prédisposés, pour des raisons diverses, à verser dans la drogue et les psychotropes. Ce qui est important c'est que pour l'instant on n'a pas de drogue dure. Mais à long terme le cannabis aura les mêmes effets que les drogues dures comme la cocaïne. Le prix du cannabis qui a baissé encourage également la consommation.

Quel est le prix d'un joint de cannabis sur le marché algérien ?

Le prix est lié à la qualité de la matière. Le cannabis cultivé au Rif est différent de celui planté dans le nord. Certains

trafiquants mélangent également du henné. La moyenne est de 100 DA et il peut être cédé à 50 DA le joint qui pèse 1 gramme.

En terme de chiffres, que représente le marché de la drogue en Algérie ?

Toute estimation est quasiment fautive. Les chiffres exacts sont ceux qui concernent les saisies de différents types de drogues. Les autres chiffres sont approximatifs. On ne peut jamais avoir une comptabilité exacte. Les Marocains ont une production de 3000 à 4000 tonnes par an. Ils ont des difficultés pour les vendre en Europe, en Afrique ou en extrême orient. Malheureusement une partie de cette quantité est introduite en Algérie. L'ONU-DC (l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime) déclare que la quantité saisie représente 10 à 15 % de la marchandise existante sur le marché national. Si on se réfère à 10%, on peut déduire que plus de 380 tonnes sont sur le territoire algérien. Ce qui est énorme ! L'Algérie a tout mis en œuvre pour épargner les pays destinataires de cette drogue. Les Européens reconnaissent que l'Algérie s'attaque à ce genre de transaction. Les services de sécurité algériens ne ferment pas l'œil. Ils font le travail des autres. La preuve : actuellement, dans certains pays comme la France la consommation de la drogue a baissé et en Espagne et l'Italie le taux de consommation reste stationnaire. Au total 16454,274 kg de résine de cannabis, 80 g de graine de cannabis, 384 plants de cannabis, ont été saisis par les services de lutte contre la drogue, selon le bilan du premier trimestre 2009.



Notre pays fait tout pour honorer ses engagements à l'égard de la communauté internationale. Durant le premier trimestre 2009, les éléments de la sécurité, tous corps confondus, ont déjà saisi plus de 15 tonnes de cannabis. J'estime que durant cette année la saisie dépassera 60 tonnes. Cette quantité démontre la lutte sans répit des services de sécurité et aussi la présence importante des narcotrafiants.

Il faut reconnaître qu'il n'y a pas uniquement la main étrangère dans cette affaire de drogue ...

Evidemment, le narcotrafiquant étranger ne peut pas agir sans la complicité des Algériens. Cette complicité s'est amplifiée lors de la décennie noire, lorsque les étrangers ne pouvaient pas circuler librement à travers le territoire national. C'est durant cette période qu'ont eu lieu les plus grands recrutements car l'Etat avait une autre préoccupation.

Et pour ce qui est des affaires traitées ?

Jusqu'au 31 mars et selon les chiffres de l'Office, 1656 affaires relatives à la détention et à l'usage de drogue ont été traitées. 1554 concernent la détention et l'usage de résine de cannabis, 95 affaires de détention et usage de substances psychotropes, 2 affaires de détention et l'usage de cocaïne et 5 de détention et l'usage d'héroïne.

La drogue et les jeunes, surtout dans le milieu scolaire et parfois même les drogues dures que l'on ne connaît qu'à travers les films. Quelle stratégie de prévention et ensuite de prise en charge propose l'Office ?

Notre Office compte lancer une enquête sur la prévalence de la drogue dans le milieu scolaire. Mais pour l'instant on n'a pas encore eu l'aval du ministère de tutelle. Selon ce qu'on recueille comme information, les premiers joints se consomment par les enfants dont l'âge varie entre 10 et 12 ans. Notre office enregistre quotidiennement beaucoup de visites pour prendre conseil. Pour contrecarrer cette drogue, l'Office a organisé plusieurs campagnes de sensibilisation. Nos experts organisent pratiquement une rencontre par mois dans divers lycées. L'Etat ou l'Office ne peut rien faire sans la contribution des parents. Sans la surveillance et l'encadrement des parents, notre lutte sera vaine. La lutte doit être menée par les associations, les écoles, les clubs sportifs et même par la presse nationale.

Suivant vos propos, l'Office joue le même rôle que les associations, les éléments de la protection civile et autre... Qu'est ce qui distingue l'Onlcedt des autres unions ?

Notre office est l'interlocuteur de l'Etat algérien vis-à-vis des institutions internationales et des institutions multilatérales en matière de lutte contre la drogue et de la toxicomanie. La mission de l'Onlcedt c'est la coordination, la cueillette des informations et tracer une stratégie de prévention et de lutte contre la toxicomanie et prendre en charge les toxicomanes. Nous comptons réaliser une étude étalée sur 8 mois qui touchera 45 000 jeunes et 10 000 foyers. L'Office veille également à l'application de la stratégie qu'il a élaborée et validée par le Gouvernement et qui s'étalera jusqu'à 2014. L'office a pour mission de rendre compte au Gouvernement de ce qui a été fait et de ce qui devrait se faire et aussi les carences enregistrées.

Parlons maintenant des journées prévues aujourd'hui et demain. Mis à part le rapprochement de différents organismes de lutte contre le phénomène de la drogue à l'échelle internationale, notamment le groupe Pomicidou, qu'est-ce qu'elles vont apporter de plus pour la lutte contre la drogue en Algérie ?

Le séminaire s'inscrit dans le cadre de partenariat entre l'Office et le Groupe Pomicidou du conseil de l'Europe. Cela s'inscrit également dans le cadre des projets à réaliser dans le réseau MedNet. Les deux jours ont pour but de faciliter la mise en œuvre de la loi 04-18 du 25 décembre 2004 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de drogues et de substances psychotropes qui se caractérise par des éléments nouveaux par rapport à l'ancienne législation. La rencontre va regrouper plus d'une centaine de magistrats, 30 policiers, 30 gendarmes, des médecins, des pharmaciens, des avocats. Le séminaire sera également encadré par les experts de l'Onlcedt, des cadres du Groupe Pomicidou et des spécialistes. Ces nouvelles dispositions préventives et curatives contenues dans cette loi concernent notamment : l'expertise médicale à laquelle sont soumis les usagers de drogues illicites, l'injection thérapeutique et l'abandon des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes qui se sont conformées au traitement médicale de désintoxication. La rencontre va permettre aux magistrats et aux médecins à mettre en œuvre le texte de loi 04-18 et de détecter les lacunes existantes dans la loi et de présenter des résolutions.

Avez-vous un message à transmettre ?

La drogue est là, elle nous guette. Le nombre de toxicomanes et la consommation ne cessent d'augmenter. Personne ne peut nier ce phénomène qui prend de l'ampleur. Je profite de l'occasion pour lancer un appel aux parents : contrôlez vos enfants, il est de votre devoir de veiller sur eux.